

L'an deux mil dix-huit, le seize juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2018

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia		X	
LOZANO Nathalie	Donne procuration à Jacques SABIN	X	
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan		X	
MEIGNAN Élodie		X	

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Validation des lots relancés de l'appel d'offres des travaux de la salle des sports
- Transfert de propriété de l'Etat
- Reprise de la boucherie
- Enquête publique pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Ste Suzanne et Chammes
- Groupement de commande « Prévoyance maintien de salaire »
- Remboursement de fournitures pour les animations du VVP
- Effacement d'une redevance assainissement et soldes de location de l'Espace Corail
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 juin 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JUILLET 2018

1 – VALIDATION DES LOTS RELANÇÉS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

DCM N° 2018-24

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres des lots relancés n°2, 5 et 9 proposé par la commission d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des sports.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** les lots suivants :

Lot 2 – Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs	Ent BMTP 53 – BONCHAMP LES LAVAL	38 022.12 € HT
Lot 5 – Couverture et bardage métallique	Ent SMAC 53 – LAVAL	191 302.05 € HT
Lot 9 – Doublage – Cloisons - Plafonds	Ent PLAFITECH 53 – LAVAL	21 200.00 € HT
TOTAL HT		250 524.17 € HT

- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs aux marchés.

2 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ A L'ÉTAT

DCM N° 2018-25

Monsieur le Maire donne connaissance d'une promesse de vente d'un terrain cadastré C 1795, situé le long de la RN 162, d'une superficie de 48 m² à céder au profit de l'Etat pour un montant de 24.00 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Accepte** de céder à l'Etat la parcelle cadastrée C1795 pour un montant de 24.00 € ;
- **Autorise** le Maire à signer cette promesse de vente et l'acte ainsi que tout document relatif à ce dossier

3 – REPRISE DE LA BOUCHERIE

Monsieur BUCHOT confirme la réouverture de la boucherie le jeudi 12 juillet dernier, il précise que Monsieur Thierry GAUDRET assure pour le mois de juillet et août un dépôt son activité principale étant toujours à l'Huisserie, et qu'il a pour objectif de s'installer pour le mois de septembre à Villiers.

4 – ENQUÊTE PUBLIQUE – EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE STE SUZANNE ET CHAMMES

DCM N° 2018-26

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique relatif au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation sur la commune de Ste Suzanne et Chammes

Le conseil municipal, préalablement informé, en application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités locales, avec la convocation de la réunion de conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **N'émet** pas d'observation particulière sur le principe même du projet ;
- **Demande** que les règles d'épandage soient respectées ;
- **S'étonne** de l'effet contradictoire du projet : production d'énergie renouvelable qui permettra une réduction du gaz à effet de serre et en parallèle transport routier important pour l'épandage des digestats.

5 – GROUPEMENT DE COMMANDE « PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE »

DCM N° 2018-27

Monsieur le maire explique que les agents communaux ne peuvent plus bénéficier du contrat de prévoyance collective maintien de salaire depuis le 31 décembre 2015, mais d'un contrat au titre de la procédure dite de labellisation et dont le taux a sensiblement augmenté.

La communauté de commune du Pays de meslay-Grez propose de constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de prévoyance pour le maintien de salaire pour le compte de chaque collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que cette souscription est facultative pour les agents et est prélevée chaque mois sur le salaire de l'agent. La collectivité participe à hauteur de 10 € par agent et par mois, au prorata du temps de travail.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de prévoyance pour le maintien de salaire.

6 – REMBOURSEMENT DE FOURNITURES POUR LES ANIMATIONS DU VVP

DCM N° 2018-28

Monsieur le Maire informe que des fournitures pour les animations de l'été ont été achetées pour le village vacances et pêche, par Madame CALIXTE Soizic pour un montant de 47.87 €, dans un commerce qui n'accepte pas les mandats administratifs. Il convient de lui rembourser cette somme.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à rembourser à Madame CALIXTE Soizic la somme de 47.87 € pour l'acquisition de fournitures pour les animations d'été au VVP.

7 – EFFACEMENT DE CRÉANCES

DCM N° 2018-29

Monsieur le Maire informe que le comptable public nous fait part d'une procédure de surendettement pour Madame SAILLANT Valérie avec effacement partiel de dettes. La commune de Villiers Charlemagne est concernée pour des dettes de redevances assainissement de 2016 et 2017 pour un montant de 129.10 €.

Par ailleurs, avant le transfert du service assainissement à la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et afin de solder toutes les opérations en cours, nous avons appelé la taxe pour raccordement des deux bâtiments de la zone d'activité propriété de la CCPM. Suite aux échanges avec le Président de la CCPMG, Monsieur le Maire propose d'annuler une des deux taxes, considérant que la CCPMG a supporté tous les travaux relatifs à la mise ne place de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'effacement de la créance d'assainissement de Madame SAILLANT Valérie d'un montant de 129.10 €.
- **Emet** un avis favorable à l'annulation de la taxe de raccordement du bâtiment neuf de la CCPM pour un montant de 1 440 €.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JUILLET 2018

La séance est levée à 22h54